

FEUILLE OFFICIELLE D'AVIS

DE LA RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

FAO

POINTS DE REPÈRE

GRAND CONSEIL	P. 2
CHANCELLERIE	P. 4
DIME	P. 6
DU	P. 8
COMMUNES	P. 10
POURSUITES	P. 16
FAILLITES	P. 19
REGISTRE FONCIER	P. 22
DÉCÈS	P. 24
LÉGISLATION	P. 27

VENDREDI 31 MAI 2013
N° 042 - 262^e ANNÉE

PAGE SPÉCIALE COMMUNE: MEYRIN



P. 14

LANCEMENT DU DOSSIER MÉDICAL EN LIGNE

P. 29

HABITUDES DE DÉPLACEMENT DES HABITANTS DU GRAND GENÈVE - ENQUÊTE

P. 29

PUBLICITÉ

CHF 2.70

PARAIT 2 FOIS PAR SEMAINE
LE MARDI ET LE VENDREDI



LA NOUVELLE CONSTITUTION ENTRE EN VIGUEUR DEMAIN!

LIRE EN PAGE 28

PHOTO J.-P. DI SILVESTRO

PUBLICITÉ



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

LA NOUVELLE CONSTITUTION SYMBOLIQUEMENT TRANSMISE AU PARLEMENT GENEVOIS

Une cérémonie marquant le passage de la constitution de 1847 à la nouvelle constitution, du 14 octobre 2012, a eu lieu le 17 mai dernier dans la cour de l'Hôtel de Ville, en marge de la session du Grand Conseil. Ce moment historique a été célébré en présence des membres de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, de l'Assemblée constituante, des député-e-s au Grand Conseil et d'une délégation du Conseil d'Etat menée par M. David Hiler, vice-président. La nouvelle constitution entre en vigueur le 1^{er} juin 2013. A l'occasion de cette cérémonie, M. Gabriel Barrillier, président du Grand Conseil, a prononcé le discours suivant.

« J'ai souhaité organiser cette petite cérémonie pour marquer un grand événement de l'histoire de notre République, soit le passage de la constitution de 1847 à celle de 2012.

souverain a accepté votre proposition le 14 octobre dernier.

Certes, ce fut un petit "oui" qui n'a pas déplacé les foules d'électeurs, mais ce fut un "oui" quand même.

Nous vivons aujourd'hui la dernière session du Grand Conseil sous l'empire de la constitution de 1847. Je remercie d'ailleurs les députés de ne pas requérir la tenue d'une session extraordinaire

Vous m'avez ainsi fait un cadeau en me permettant d'être à la fois le président du Grand Conseil de la dernière année de la constitution de 1847 et le premier de la première année de la constitu-

« J'AI LA CHANCE DE VIVRE LES PARTIES "FESTIVES" DU CHANGEMENT DE CONSTITUTION »

avant le 1^{er} juin, date officielle de l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution, dans le seul but de me contredire...

tion de 2012. J'ai la chance de vivre les parties "festives" du changement de constitution. Quant à la tâche d'adapter la législation aux nouvelles dispositions constitutionnelles, je laisse en partie cela à mes successeurs...

Mesdames et Messieurs les anciens membres de l'Assemblée constituante, pendant quatre ans, vous avez travaillé à l'élaboration d'une nouvelle constitution et finalement votre difficile labeur a été récompensé, puisque le

En tant que radical "canal historique", vous me permettrez toutefois de verser une larme sur la constitution de



James Fazy, que je ne peux toutefois pas qualifier d'ancêtre de par mes origines vaudoises. Cette vieille constitution a quand même rendu de bons et loyaux services pendant plus de 165 ans en fixant les principes de notre vie en collectivité et en réglant le fonctionnement de nos institutions. Bien sûr, il y aura probablement quelques vieux radicaux qui demeureront éternellement inconsolables.

En me remémorant les circonstances dans lesquelles la constitution de 1847 a été adoptée, je mesure le chemin parcouru et l'évolution pacifique de notre société. Au milieu du XIX^e siècle, il a fallu dresser des barricades et tirer des coups de fusils pour se faire entendre. Il a aussi fallu un meneur, James Fazy, pour imposer une constitution véritablement démocratique. Cette révolution aura également eu un retentissement bien supérieur à l'importance de Genève, puisque Metternich la décrira, bien sûr de manière erronée, comme la première victoire complète du prolétariat sur les autres classes sociales.

Au début du XXI^e siècle, nous avons pu modifier notre loi fondamentale par une décision démocratique du peuple souverain. Le Conseil général a décidé que la constitution devait être modifiée, il a élu les quatre-vingt membres de l'Assemblée constituante et s'est prononcé sur le résultat de ses travaux.

Notre société est désormais capable de changer pacifiquement les règles qui régissent son destin. Pourvu que ça dure! Quel Etat en effet, mis à part les Etats-Unis d'Amérique, peut se targuer d'avoir eu une constitution qui a "duré" plus de 165 ans? Cette longévité tient aussi au fait que notre système politique nous permet de la modifier à loisir. Celle de 1847 a été adaptée à 131 reprises!

Et il y a fort à parier qu'il ne faudra pas attendre longtemps avant que celle de 2012 connaisse ses premiers amendements.

Avant de conclure, je souhaite rappeler que nous avons la chance de vivre dans un pays en paix. Les événements récents montrent que d'autres régions du monde ne connaissent pas cette paix. Des Etats se trouvent en situation de devoir rédiger de nouvelles constitutions dans l'atmosphère troublée que nos ancêtres ont connue en 1846. Il nous faut être ainsi reconnaissants pour le chemin parcouru.

Une nouvelle constitution ne fige pas le passé. Elle nous donne un point d'appui pour nous projeter dans l'avenir.

Vive Genève, vive la Suisse!»

GABRIEL BARRILLIER
Président du Grand Conseil

INFOS UTILES

• **LANCLEMENT DU DOSSIER MÉDICAL EN LIGNE À GENÈVE**
Depuis le 13 mai dernier, l'Etat de Genève déploie sur l'ensemble du canton **MonDossierMedical.ch**, un système de dossier médical en ligne conçu pour répondre à la fois aux besoins des professionnels de santé et des patients. Cet outil d'informatique médicale permet de relier intelligemment les différents partenaires de soins en facilitant le partage électronique des informations médicales entre professionnels de santé du canton de Genève. Le partage de données s'effectue de manière sécurisée et avec l'accord exprès du patient. L'inscription et la participation des patients et des professionnels de santé au réseau MonDossierMedical.ch sont gratuites.

Pour créer son dossier en ligne:
www.MonDossierMedical.ch

• **ENQUÊTE SUR LES HABITUDES DE DÉPLACEMENT DES HABITANTS DU GRAND GENÈVE**
Jusqu'au 18 juin prochain, la direction générale de la mobilité (DGM) organise une grande enquête afin de connaître les habitudes de déplacement en transports collectifs de la population de la région genevoise. Cette enquête sera menée à bord des véhicules des TPG, de la Société des mouettes genevoises, des lignes régionales des CFF, des lignes transfrontalières du Groupement local de coopération transfrontalière, ainsi que sur les quais des gares du canton. Les données récoltées contribueront à **définir les grandes lignes des développements futurs de la mobilité dans le Grand Genève**, plus particulièrement la réorganisation des transports collectifs en lien avec la mise en service du RER transfrontalier.

Pour toute information complémentaire: M. Damien Cataldi, DGM, tél. 022 546 78 42.

PUBLICITÉ



CIDESSUS

Mme Marguerite Contat, coprésidente de l'Assemblée constituante, a remis la nouvelle constitution à M. Gabriel Barrillier, président du Grand Conseil.

PAGE DE GAUCHE

La cérémonie marquant la transmission symbolique de la nouvelle constitution au parlement cantonal s'est déroulée dans la cour de l'Hôtel de Ville, au son des tambours de la Compagnie de 1602 et en présence des sapeurs de la Compagnie des Vieux-Grenadiers. Ici, l'arrivée de M. Gabriel Barrillier, président du Grand Conseil, accompagné de Mme Maria Anna Hutter, sautier du Grand Conseil, portant la masse, suivis de Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat, et de MM. David Hiler, vice-président du Conseil d'Etat, et Pierre-François Unger, conseiller d'Etat.

CICONTRE

Au nom du gouvernement genevois, M. David Hiler, vice-président du Conseil d'Etat, a remercié les membres de l'Assemblée constituante pour le travail accompli.

PHOTOS JEAN-PATRICK DI SILVESTRO

